Découvert / Découvert temporaire

Bénéficiez d'une marge de manœuvre financière à tout moment.

Pour vous permettre une certaine flexibilité financière, pour faire face à une impasse financière ou une dépense imprévue, nous vous proposons le Découvert temporaire, voire le Découvert sur compte courant.

Vos avantages :

- Facilité de découvert permanent ou temporaire sur votre compte
- Disponible à tout moment, sans démarches supplémentaires
- Taux variable
- Remboursement suivant votre rythme
- Découvert temporaire : min. EUR 250, durée 1 - 12 mois
- Découvert : min. EUR 1.250 avec reconduction tacite

Nos clients titulaires d'un package Zebra Premium bénéficient d'un taux de faveur sur le Découvert / Découvert temporaire.

Attention ! Emprunter de l'argent coûte de l'argent.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu/decouvert

SPUERKEESS

SPUERKEESS.LU/**decouvert**

10/2026 Document sans valeur contractuelle / Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, R.C.S. Luxembourg B30775, 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, Tél. : +352 4015-1

Exemple de calcul d'un découvert
Un découvert Zebra Premium d'un montant de EUR 5.000 conclu au taux nominal de 6,50 % pour une durée de 12 mois est remboursable par des mensualités théoriques de EUR 431,61. Il n'y pas de frais de dossier.
Le TAEG (Taux annuel effectif global) est de 7,54 %. Le montant total à rembourser est de EUR 5.184,29.

Remboursement anticipé
La partie emprunteuse a le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.
Le remboursement intégral dû devra intervenir au plus tard à la date d'échéance du contrat.

Avertissement concernant les conséquences juridiques et financières du non-respect
Le non-respect des engagements liés au contrat de crédit risque d'avoir de graves conséquences pour la partie emprunteuse, à savoir, entre autres, la résiliation du contrat, l'exigibilité de l'intégralité du crédit utilisé et le recouvrement forcé de la créance, ainsi que de rendre plus difficile l'obtention d'un crédit à l'avenir pour la partie emprunteuse.